

Communiqué de presse



CONSEIL DU JURA BERNOIS



CONSEIL DES AFFAIRES FRANCOPHONES DU DISTRICT BILINGUE DE BIENNE

Le CAF et le CJB soutiennent la création de filières bilingues dans le canton de Berne

Bienne / La Neuveville, le 14 novembre 2011

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) et le Conseil du Jura bernois (CJB) appuient le développement d'offres de formation bilingues français-allemand sur l'ensemble du territoire cantonal. Ces projets peuvent être différents à Bienne, dans le Jura bernois ou dans le reste du canton, en fonction des conditions et besoins spécifiques de chaque territoire. Ils s'entendent en tant que prestations accessibles à chacune et à chacun sur une base volontaire. Pour les deux conseils, il est important que les offres de formation en français subsistent en parallèle de la création de filières bilingues. Celles-ci ne doivent pas se substituer à l'offre monolingue.

Le CAF et le CJB se rejoignent ainsi sur une double définition du bilinguisme cantonal dans la formation : d'une part le besoin d'intensifier les échanges entre les communautés et de développer la pratique de la langue partenaire, d'autre part la nécessité de défendre la population francophone du canton, en l'aidant à s'affirmer, à se développer, à s'épanouir dans sa langue, avec des prestations culturelles et éducatives en français.

Services en français à l'Office AI du canton de Berne

Le CJB et le CAF ont adressé un courrier à l'Office AI du canton de Berne, pour le rendre attentif aux difficultés rencontrées par certains patients francophones lors d'expertises exigées par l'Assurance-invalidité (AI). Les conseils demandent des précisions sur les services offerts en français et souhaitent que les centres d'expertise du canton travaillent également avec des médecins francophones. Le CAF et le CJB rappellent qu'une expertise AI est souvent un processus exigeant, lourd de conséquences, où il est primordial de pouvoir s'exprimer et être compris dans sa propre langue.

Avenir institutionnel de la région

La séance plénière commune des deux conseils a aussi été l'occasion d'échanges de vues sur l'avenir institutionnel de la région. Le CAF et le CJB se sont informés mutuellement sur l'état des travaux en cours. Ils ont échangé leurs réflexions sur la définition possible d'un « statu quo+ » pour la région. Le CJB et le CAF se tiendront régulièrement informés sur ce thème.

Informations

Secrétariat général du CJB : 032 493 70 73

Secrétariat général du CAF : 032 323 28 70